

SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.

À compter du 1^{er} janvier 2022 la commune de LE HOUGA met à votre disposition une adresse mail pour les pétitionnaires qui souhaitent déposer par voie électronique une demande d'autorisation d'urbanisme.

urbanismelehouga@orange.fr

À noter, l'aide à la constitution et le dépôt du dossier papier est toujours possible en mairie en prenant rendez-vous par mail

urbanismelehouga@orange.fr ou par téléphone au 05 62 08 90 57.

SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Conditions générales d'utilisation

LES DIFFERENTES ETAPES POUR DEPOSER MON DOSSIER

- 1- Je télécharge le CERFA de demande d'autorisation d'urbanisme sur service-public.fr rubrique LOGEMENT, section URBANISME, AUTORISATION D'URBANISME.

ET/OU

J'utilise l'application AD'AU sur service-public.fr

Cette application est une Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme. Elle vous accompagne dans la constitution de votre dossier.

- 2- Je poste mon dossier **uniquement en format .pdf**, en respectant un document = une pièce jointe à l'adresse suivante,

urbanismelehouga@orange.fr

(taille maximale des messages 30 méga octets)

- 3- A ma demande je joins un inventaire détaillé des pièces qu'elle contient.

A réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera transmis à l'adresse mail d'envoi du dossier accompagné d'un récépissé de dépôt de votre demande d'autorisation d'urbanisme, dans les 10 jours ouvrés après le dépôt du dossier.

Le Maire,

Patricia FEUILLET GALABERT

